



Conseil municipal

Législature 2025-2030  
Délibération **D 32-2026 R**  
Séance du 26 mai 2026

## PROJET DE DELIBERATION

Relatif au crédit d'engagement de **1 130 000 F** portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

Vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates » votée le 14 novembre 2023,

vu l'urgence climatique et le plan climat 2<sup>ème</sup> génération du Canton,

vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

vu les nombreux projets pilotes réalisés sur le canton de Genève afin de diminuer les températures estivales,

vu la requête en autorisation de construire, APA n° 343'093, acceptée par l'administration cantonale et publiée dans la Feuille d'Avis Officielle le 13 mars 2026,

vu le mandat d'étude confié au bureau Arfolia (architecte paysagiste) et le résultat de la procédure d'appel d'offres lancée auprès des entreprises en février 2026 pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs,

vu la délibération D 162-2025 votée par le Conseil municipal le 18 mars 2025 relative au crédit d'engagement de 100'000 F pour les études desdits aménagements,

vu l'exposé des motifs EM 32-2026, de mars 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation du réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1'130'000 F, destiné à cette réalisation, y compris le crédit d'étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1'130'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution/subvention de la Confédération « Adapt+ » et que cette participation est estimée à environ 280'000 F.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution/subvention de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature, dans le cadre des subventions sur les plantations effectuées par les communes et estimée à environ 50'000 F.
6. D'amortir la dépense nette totale prévue de 800'000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.

# Commune de Plan-les-Ouates

## EXPOSE DES MOTIFS N° 32-2026

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET :

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

**1'130'000 F**

**Plan-les-Ouates – mars 2026**

# **Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

## **CREDIT D'ENGAGEMENT**

### **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **1. Préambule**

##### **Généralités et objectif du projet**

Dans le cadre de la motion M35-2023 pour la création « d'îlots de fraîcheur » sur la commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal le 14 novembre 2023, une première phase d'étude d'avant-projet a été réalisée en 2024, en collaboration avec le bureau Arfolia (Architecte paysagiste), sur les possibilités d'optimisation et d'aménagement du Square des Footballeurs. Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 mars 2025, a voté à l'unanimité la délibération D162-2025 correspondant au crédit d'engagement de 100'000 F pour la suite des études relatives au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri.

Pour rappel, la motion M35-2023 invite à « identifier les lieux sur le territoire communal pouvant accueillir des « îlots de fraîcheur » et à « évaluer le potentiel de désimperméabilisation de surfaces actuellement recouvertes d'asphalte afin de limiter les écoulements directs des précipitations dans les égouts en privilégiant une infiltration au sol ».

Ainsi le réaménagement du parking du Square des Footballeurs prévoit la création d'un vaste espace central arboré, enrichi d'une strate arbustive et d'une végétalisation renforcée en périphérie, rendue possible par la reconfiguration du parking. Celui-ci sera désimperméabilisé afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie et d'alimenter directement les nouvelles plantations, grâce à des revêtements adaptés. Le projet inclut également l'installation d'un centre de tri doté de bennes enterrées, permettant de supprimer certains containers actuels du secteur (Rte de St-Julien) et de desservir les immeubles voisins tout en allégeant la déchetterie du chemin de Vers.

Enfin, la requalification du square permettra d'optimiser l'accès pour les camions intervenant dans le cadre de l'installation de la patinoire saisonnière, en résolvant les problèmes de giration tout en préservant le rince-bottes historique du FC PLO.

La présente demande de crédit d'engagement fait donc suite à la délibération D162-2025 qui permettait de financer les études d'aménagement correspondant aux phases SIA 32 (projet), 33 (autorisation de construire) et 41 (appel d'offre) réalisées par le bureau

d'architecte paysagiste Arfolia qui avait préalablement remporté l'appel d'offres sur invitation pour les études de réaménagement du Square des Footballeurs.

Il s'agit aujourd'hui de financer la réalisation des aménagements susmentionnés. Le montant visé dans la présente délibération comprend le prix des travaux (selon retour d'appel d'offres), les honoraires et tous les frais liés à la mise en conformité de l'aménagement.

## 2. Explications techniques

### 1. Description du projet

#### a) Arborisation du Square

Le projet prévoit le remaniement de la configuration du parking afin de dégager un espace central généreux permettant des nouvelles plantations et garantissant ainsi une augmentation de la canopée dans ce secteur. Bien que l'aménagement global demande l'abattage de 5 arbres existants, ceux-ci seront largement compensés par 16 nouveaux arbres résilients et adaptés aux futures conditions climatiques ainsi que 6 arbrisseaux de grande taille. Une strate arbustive ainsi qu'une densification végétale globale sur les bandes plantées en périphérie viendra compléter ce lot.



Image de l'état existant

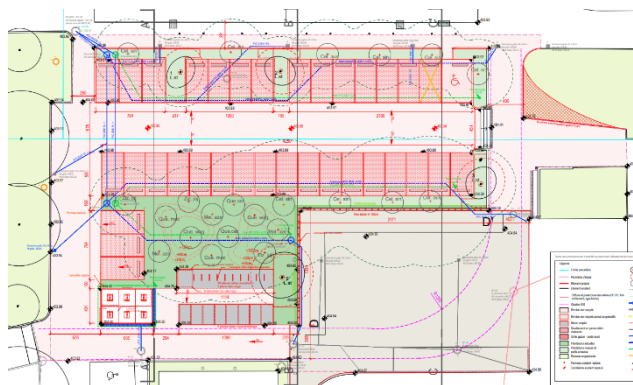
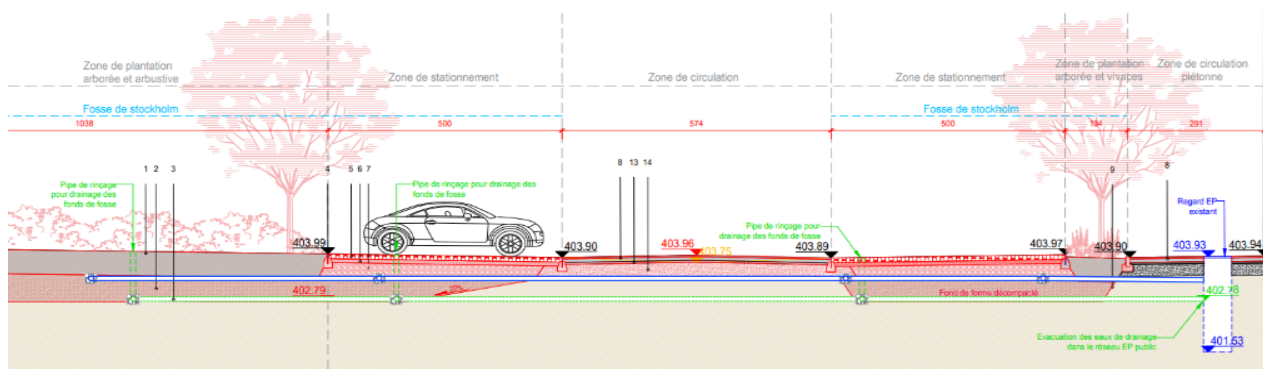


Image de l'état projeté

#### b) Désimperméabilisation des revêtements et gestion des eaux pluviales

Afin de garantir un approvisionnement en eau naturel, de manière gravitaire, pour la nouvelle végétation, le remaniement du parking prévoit la désimperméabilisation du sol en profondeur afin que les eaux puissent s'infiltrer et alimenter directement les racines des arbres. Ainsi l'ensemble des places de parking (voitures et deux-roues) seront munies d'un revêtement carrossable perméable avec une sous-structure propice au développement racinaire des végétaux à proximité (type fosse de Stockholm).



Pour des raisons de pérennité du revêtement, les espaces de circulation seront maintenus en asphalté mais les eaux récupérées de ces surfaces seront directement renvoyées dans les zones de plantations adjacentes.

### c) Installation d'un nouveau centre de tri

Pour répondre à un besoin dans ce secteur, le projet prévoit la mise en place d'un centre de tri avec des bennes enterrées.

Cette infrastructure pourra régler la problématique des containers extérieurs situés proche de la Route de St-Julien et servir aux immeubles n<sup>os</sup> 119 à 141.

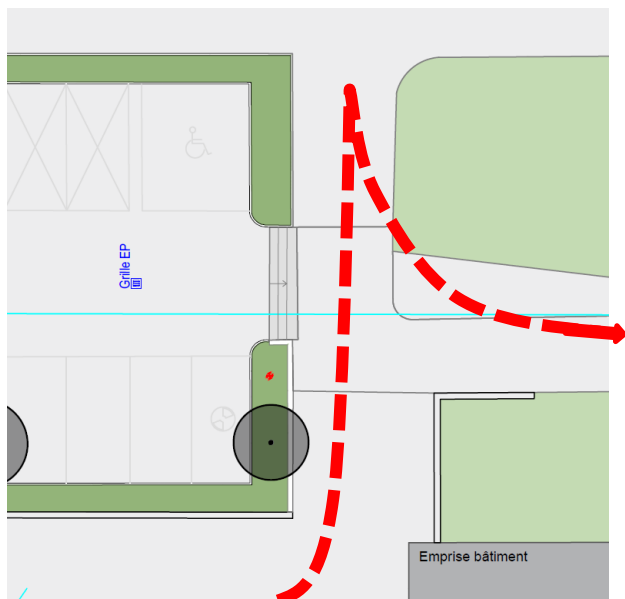
Ce nouveau centre de tri permettra également de désengorger la déchetterie du secteur des Aviateurs située sur le chemin de Vers.



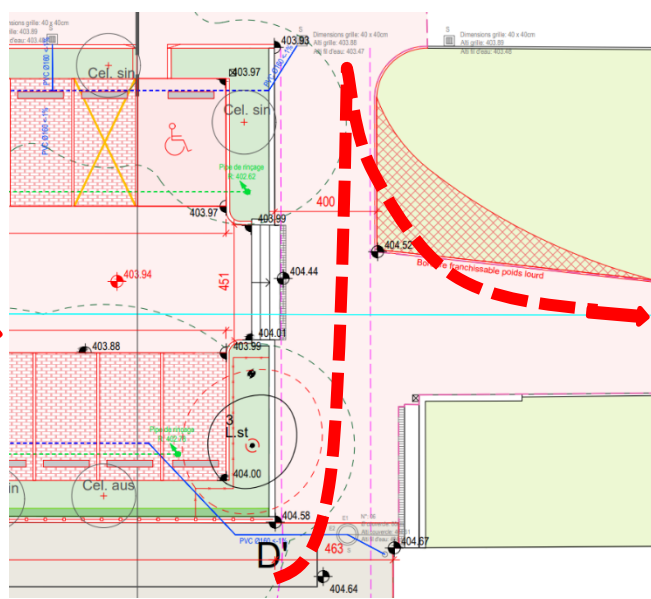
Exemple de containers enterrés sur la commune

### d) Amélioration de l'accès au Pré-du-Camp

Le Square des Footballeurs est également l'accès principal des camions pour le montage et le démontage de la patinoire en hiver ainsi que l'organisation d'autres activités sur ce secteur. Ces derniers passent le long du Locados en direction de la place des Aviateurs et doivent faire une manœuvre qui détériore chaque année les bordures et les surfaces engazonnées de la zone. Dans ce sens, ce projet prévoit une optimisation de l'accès avec la mise en place d'un nouveau revêtement carrossable perméable et une reprise des bordures impactées par les poids lourds. Le rince-bottes (hors service), élément historique du site, sera conservé.



Principe de l'accès camion existant

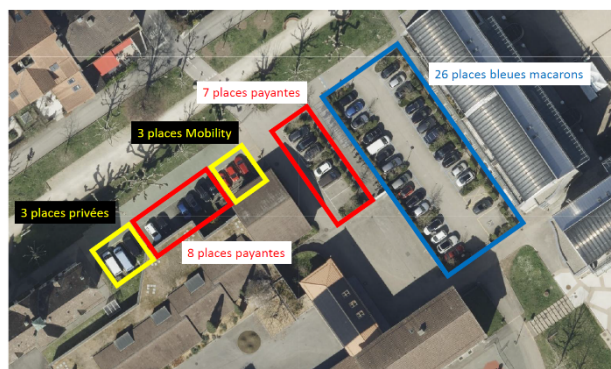


Principe de l'accès camion projeté

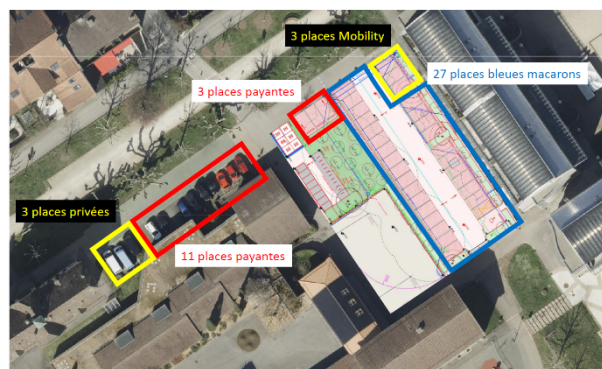
## e) Réorganisation du stationnement

L'aménagement provoquera quelques modifications dans la répartition des places de parking. Ces modifications ont été discutées et convenues avec le délégué communal à la mobilité et expliquées en partie dans la note interne #43'762.

Stationnement : Etat existant	Stationnement : Projet
<b>Voitures :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Véhicule = 33</li><li>- Livraison = 2</li><li>- PMR = 1</li><li>- <b>Total = 36</b></li></ul>	<b>Voitures :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Véhicule = 33</li><li>- Livraison = 1</li><li>- PMR = 1</li><li>- <b>Total = 35</b></li></ul>
<b>2 Roues :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Moto = 6</li><li>- Vélo = 28</li><li>- <b>Total = 34</b></li></ul>	<b>2 Roues :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Moto = 8</li><li>- Vélo = 21</li><li>- <b>Total = 30</b></li></ul>



Répartition des places actuelles



Répartition des places projetées

En résumé, pour les voitures, aucune place de stationnement ne sera supprimée dans le cadre du nouvel aménagement. La seule différence réside dans la suppression d'une des deux places de livraison existantes. A noter que pour les 3 nouvelles places se trouvant à côté de la déchetterie, une mise en attente électrique est prévue dans l'éventualité d'une future installation de bornes rechargeables. Les 3 places Mobility ne se situeront plus le long de l'école mais seront intégrées au nouvel aménagement afin que la répartition entre les places bleues à macaron et les places payantes soit optimisée.

Pour les deux roues, une légère réduction des places vélo est prévue en faveur de la mise à disposition d'une nouvelle place pour vélo cargo. Pour les motos, le nombre de places augmentera de 6 à 8.

### 3. Les différentes phases concernées

Le crédit d'engagement qui est sollicité a pour objectif de prendre en charge le montant permettant **la réalisation de l'ensemble des aménagements.**

Ce crédit inclut également le financement des honoraires des phases 51 à 53 SIA du bureau d'architectes paysagistes Arfolia mandaté pour la réalisation du projet.

La précédente délibération D 162-2025 (crédit d'étude) couvrait, elle, les phases 32 à 41, c'est-à-dire du projet jusqu'à la phase d'appel d'offres.

L'offre du bureau Arfolia a été calculée sur la base d'une estimation des coûts de l'ouvrage à +/- 10%. Si nécessaire, elle sera adaptée pour donner suite aux rentrées de soumissions (offre la plus avantageuse) et en fonction du montant final des travaux.

Il s'agit donc d'étudier les phases suivantes du projet (phases SIA) sur la base des rentrées de soumissions apportées durant la phase SIA 41 d'appels d'offres :

Phase 51 : projet d'exécution

Phase 52 : exécution de l'ouvrage

Phase 53 : mise en service, achèvement

### **Phase 51**

La phase 51 consiste à reprendre les plans de projet déposés en autorisation de construire et en appel d'offre afin de les rendre prêts pour l'exécution. Il s'agira également d'intégrer les éléments des projets tiers (SIG par exemple) et d'adapter le projet d'exécution sur la base de données non disponibles en phase projet.

### **Phase 52**

La phase 52 consiste en la réalisation des travaux en fonction du cahier des charges et des contrats. Le bureau Arfolia veillera à contrôler l'exécution ainsi que certaines tâches spécifiques complémentaires comme le suivi environnemental de réalisation (SER).

Il établira les procès-verbaux de chantier, le calcul des métrés avec l'entreprise, la vérification des factures, le suivi du trafic des paiements, la commande, le contrôle des travaux en régie ainsi que le respect de l'autorisation de construire.

Il devra également vérifier que les matériaux soient utilisés et traités conformément aux prescriptions en vigueur. Enfin le mandataire organisera une pré-réception des travaux après contrôle des ouvrages et élimination des défauts éventuels avant la mise en service.

### **Phase 53**

Cette phase comprend la mise en service des ouvrages après la réception définitive et l'élimination de tous les défauts éventuels. Le bureau Arfolia fournira un dossier de plans conforme à l'exécution. Il établira le décompte final.

## **4. Avancement du projet et procédure**

Une demande d'autorisation en procédure accélérée (APA), répondant à l'ensemble des préavis, a été déposée le 16 janvier 2026 et est aujourd'hui acceptée. L'autorisation a été publiée dans la Feuille d'Avis Officielle le 13.03.2026 et peut donc encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de 30 jours conformément à l'article 62 de la loi sur la procédure administrative.

La fin de l'année 2025 a été mise à profit pour établir précisément le projet des aménagements extérieurs et prévoir des soumissions précises ainsi que les prestations pour une réalisation des travaux facilitée (phase 41 SIA).

La phase 41 a débuté par la réalisation des cahiers de soumission entre la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026 et s'est poursuivie avec le dépôt, le 4 février, d'un appel

d'offres public sur la plateforme SIMAP destiné aux entreprises en capacité de réaliser les travaux décrits.

5 offres ont finalement été déposées le 16 mars 2026.

À la suite de l'ouverture des offres du 17 mars 2026, au cours de laquelle les attestations et les prix ont été contrôlés, l'offre présentant le prix le plus avantageux ressort provisoirement en tête. Cette première étape se fonde uniquement sur les retours de prix, qui représente 30% de l'analyse multicritère à réaliser ultérieurement. Le crédit d'engagement qui vous est présenté est donc basé sur le coût réel des travaux.

Les soumissions seront contrôlées par notre mandataire. Une proposition d'adjudication est en préparation sur la base de l'analyse multicritère établie selon les notations inscrites dans le dossier de soumission.

A l'issue de la proposition d'adjudication, des vérifications devront encore être entreprises par le bureau Arfolia et des précisions apportées, si nécessaire, par les concurrents, ce qui pourrait influencer le choix de l'une ou l'autre des deux entreprises, indépendamment du prix.

## **5. Calcul du montant du crédit d'engagement**

L'appel d'offres a été réalisé par le bureau Arfolia avec la participation du Service de l'environnement et des espaces verts.

Afin de pouvoir présenter cette demande de crédit rapidement sans devoir attendre l'adjudication définitive, de manière à pouvoir réaliser les travaux dans les délais prévus (démarrage prévu en juillet 2026), le montant du crédit d'engagement pour les travaux se base sur la moyenne des cinq offres reçues le 16 mars 2026.

**Sur cette base, le coût estimatif total de la part communale de ce projet élaboré conjointement avec le bureau Arfolia, mandataire pour la Commune, se monte à 1'130'000 F TTC pour une exécution à partir de fin juin 2026.**

Dans ce montant sont inclus : les travaux (pour 832'000 F TTC environ), les honoraires des architectes paysagistes, les prestations géomètre, le suivi environnemental de réalisation (assuré par le bureau Arfolia lui-même), les frais annexes, les débours et imprévus.

Les études issues de la délibération D 162-2025 sont comprises dans la présente demande de crédit d'engagement pour la réalisation des travaux.

<b>A. Travaux</b>	
Installation et travaux préparatoires	142'539.20
Terrassement et mise en forme brute	127'702.40
Canalisations et conduites	49'599.10
Revêtements, surface en dur et végétalisation	257'798.90
Constructions et ouvrages divers	729.00
Installations et équipements	131'685.00
Plantations	44'327.44
Entretien	15'380.00
<b>Sous-total Travaux</b>	<b>769'761.04</b>
<b>B. Honoraires</b>	
Honoraires d'architecte-paysagiste <i>Phases SIA105 n°51 à 53</i>	76'032.00
Prestation Géomètre	5'000.00
Honoraires d'ingénieur civil pour accompagnement paysagiste	7'500.00
Honoraires d'ingénieur environnement (ou équivalent) pour relevés et calculs des effets de l'ombrage (suivi Adapt+)	12'000.00
<b>Sous-total honoraires</b>	<b>100'532.00</b>
<b>C. Frais annexes</b>	
Occupation domaine public	2'000.00
Assurance RC	3'000.00
Frais divers (communication, frais de reproduction, etc.)	7'500.00
<b>Sous-total Frais annexes</b>	<b>12'500.00</b>
<b>D. Divers &amp; imprévus</b>	
Divers & imprévus 7%	61'795.51
<b>Sous-total Divers &amp; imprévus</b>	<b>61'795.51</b>
<b>E. Consolidation</b>	
Crédit d'étude – D 162-2025	92'000.00
<b>Sous-total Divers &amp; imprévus</b>	<b>92'000.00</b>
<b>Total du crédit d'engagement HT</b>	<b>1'036'588.55</b>
<b>TVA 8.1%</b>	<b>83'963.67</b>
<b>Total du crédit d'engagement TTC</b>	<b>1'120'552.23</b>
<b>Total du crédit d'engagement TTC arrondi</b>	<b>1'130'000.00</b>

## 6. Demande de subventions ou divers aides financières

A noter que durant l'année 2025, le Service de l'environnement et des espaces verts a effectué une démarche de demande de financement fédéral auprès du programme d'encouragement « Adapt+ » destiné à promouvoir les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Suite à ces démarches, un montant de **284'586.15 F TTC** a été octroyé pour le projet d'aménagement du parking du Square des Footballeurs.

Ce versement sera définitivement confirmé dès l'envoi complet du permis de construire (voir document GED #50911). Ce montant permettra de réduire de manière importante le coût réel de cet aménagement.

Une demande d'aide complémentaire est également en cours auprès de l'Office cantonal de l'agriculture et nature (OCAN), dans le cadre des 204 millions votés par le parlement genevois, dont 163 millions sont consacrés au subventionnement des communes et des privés pour les soutenir dans leurs efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan climat cantonal 2030. Le montant n'est pas connu à ce jour.

À titre d'information, le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a également été consulté par l'intermédiaire de l'Office cantonal de l'eau (OCEAU). Celui-ci ne participera pas au financement de ce projet, conformément au règlement en vigueur, lequel prévoit une aide uniquement pour les parcelles situées sur le domaine public communal. Or, le parking concerné relève du domaine privé communal et ne répond donc pas aux critères d'éligibilité.

## **7. Temporalité de réalisation des travaux**

Afin d'impacter le moins possible la population et particulièrement les enfants accédant à l'école du Pré-du-Camp, les travaux des aménagements démarreront durant les vacances scolaires d'été, dès le 29 juin, après la fin des cours et la fête des écoles prévue dans le secteur.

Il est possible que les travaux soient exécutés en deux phases : en premier lieu les gros travaux de terrassement, génie civil et préparation des sols, puis les travaux de plantation pour lesquels la meilleure période se situe entre fin octobre et début décembre. Le calendrier précis des travaux sera établi dès adjudication de l'entreprise réalisatrice.

## **8. Conclusion**

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 1'130'000 F TTC permettant de réaliser les travaux de réaménagement du Square des Footballeurs.

**Le Conseil administratif**

SEE – mars 2026

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

**Annexe 1**

**Estimation des coûts**

SEE/CG - mars 2026



# Commune de Plan-les-Ouates

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

## CREDIT D' ENGAGEMENT

### A. Travaux

Installation et travaux préparatoires	142 539,20
Terrassement et mise en forme brute	127 702,40
Canalisations et conduites	49 599,10
Revêtements, surface en dur et végétalisation	257 798,90
Construction et ouvrages divers	729,00
Installations et équipements	131 685,00
Plantations	44 327,44
Entretien	15 380,00

**Total Travaux HT 769 761,04**

### B. Honoraires

Honoraires d'architecte-paysagiste pour les phases 51 à 53	76 032,00
Prestation Géomètre	5 000,00
Honoraires ingénieur civil pour accompagnement paysagiste	7 500,00
Honoraires ingénieur environnement (ou équivalent) pour relevés et calculs des effets de l'ombrage (suivi Adpat+)	12 000,00

**Total frais honoraires HT 100 532,00**

### C. Frais annexes

Occupation domaine public	2 000,00
Assurance RC	3 000,00
Frais divers	7 500,00

**Total frais annexes HT 12 500,00**

### D. Divers & imprévus

Divers & imprévus 7%	882 793,04	61 795,51
----------------------	------------	-----------

**Total divers et imprévus HT 61 795,51**

### E. Consolidation

Crédit d'étude - D 162-2025	92 000,00
-----------------------------	-----------

**Total divers et imprévus HT 92 000,00**

<b>Total HT des coûts</b>	<b>1 036 588,55</b>
TVA 8.1%	83 963,67
<b>Total TTC des coûts</b>	<b>1 120 552,23</b>

**TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI**

**1 130 000,00 F TTC**

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du  
parking du Square des Footballeurs comprenant  
la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation  
d'un centre de tri**

**Annexe 2**

**Financement et coûts induits  
Investissement**

SEE/CG - mars 2026

## Financement

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs  
comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

<b>1</b>	<b>Crédit brut</b>	1 130 000,00
----------	--------------------	--------------

### **2 Recettes**

2,1	Subventions cantonales	50 000,00
2,2	Participation des routes cantonales	-
2,3	Taxe d'équipement	-
2,4	Taxe d'écoulement	-
2,5	Sport-Toto	-
2,6	Subventions fédérales	280 000,00
2,7	Divers	-

	<b>Crédit net</b>	800 000,00
--	-------------------	------------

### **3 Commentaires**

## Evaluation des coûts induits

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs  
comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

<b>1</b>	<b>Revenus annuels</b>	0,00
	<b>Total des revenus annuels</b>	-

<b>2</b>	<b>Charges annuelles pour la première année</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	
	2,1 Charges financières		800 000,00	2,00%	16 000,00
	2,2 Amortissements	10	800 000,00	10,00%	80 000,00
	2,3 Charges de personnel			0,00%	-
	2,4 Energie			0,00%	-
	2,5 Matériel et fournitures				-
	2,6 Maintenance par des tiers				-
	2,7 Prestations de tiers				-
	2,8 Divers, subvention complémentaire				-
	<b>Total des charges pour la première année</b>				<b>96 000,00</b>

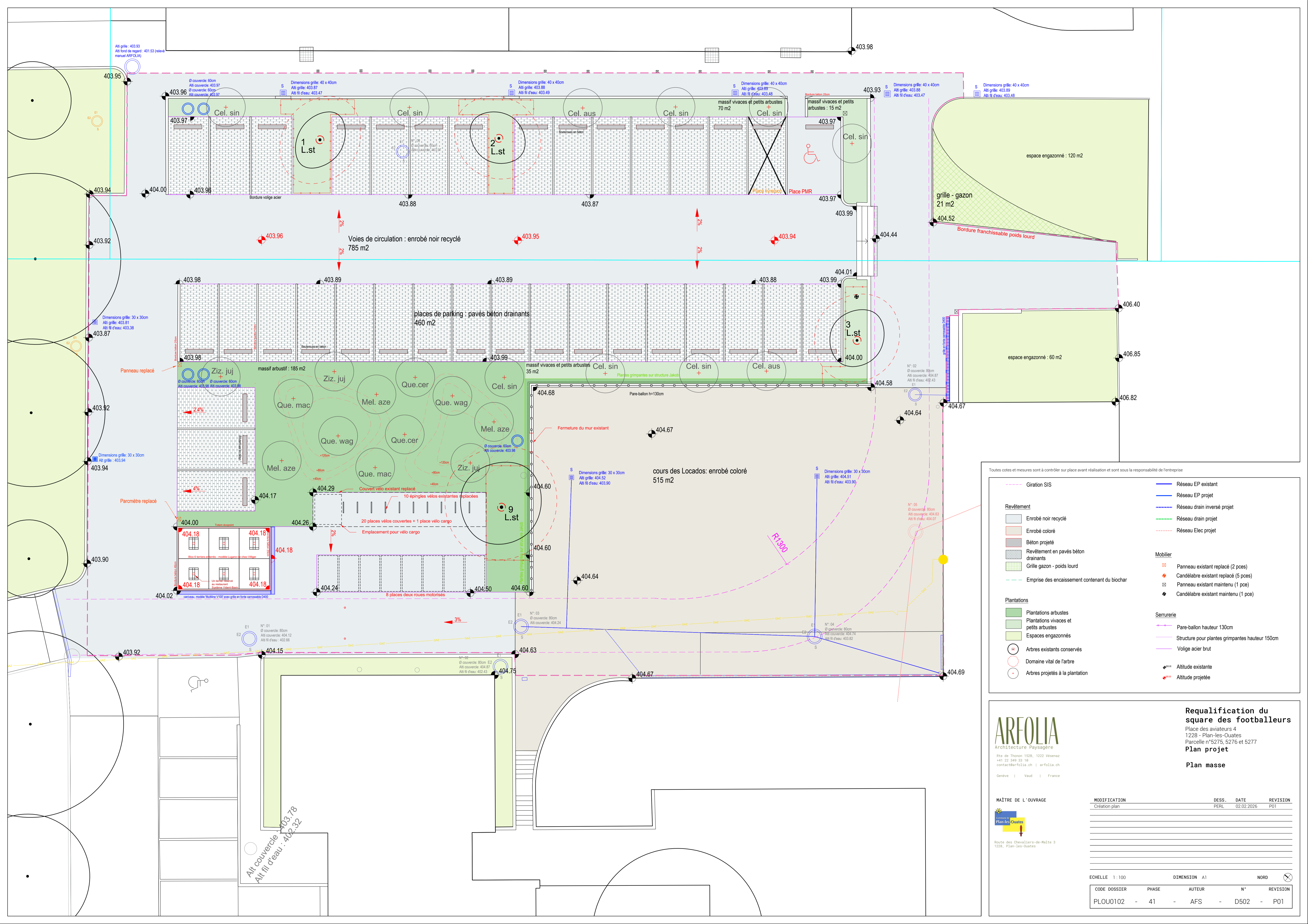
<b>3</b>	<b>Coûts induits pour la première année</b>	<b>96 000,00</b>
----------	---	------------------

## Investissement

**Crédit d'engagement pour le réaménagement du parking du Square des Footballeurs comprenant la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

<b>PREVISION</b>	<b>Plan annuel des investissements</b>				
	Crédit global	1 045 000,00			
	<b>Répartition selon plan des investissements</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Total</b>
	Dépenses brutes prévues	1 045 000,00			1 045 000,00
	Recettes estimées	0,00			0,00
	<b>Total dépenses nettes</b>	<b>1 045 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 045 000,00</b>

<b>PREVISIBLE</b>	<b>Coûts des étude et des travaux</b>				
	Crédit pour la réalisation	1 130 000,00			
	<b>Répartition selon exécution</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Total</b>
	Dépenses brutes prévues	900 000,00	230 000,00	0,00	1 130 000,00
	Recettes estimées	0,00	330 000,00	-	330 000,00
	<b>Total dépenses nettes</b>	<b>900 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>



Toutes cotes et mesures sont à contrôler sur place avant réalisation et sont sous la responsabilité de l'entreprise

Revetement	Relevé
Enrobé noir recyclé	Enrobé coloré
Béton projeté	Revetement en pavés béton drainants
Grille gazon - poids lourd	Emprise des encaissements contenant du biochar

Plantations	Mobilier
Plantations arbustes	Panneau existant remplacé (2 pces)
Plantations vivaces et petits arbustes	Candélabre existant remplacé (5 pces)
Espaces engazonnés	Panneau existant maintenu (1 pce)
Arbres existants conservés	Candélabre existant maintenu (1 pce)
Domaine vital de l'arbre	
Arbres projetés à la plantation	

Serrurerie	Autres
Pare-ballon hauteur 130cm	Réseau EP existant
Structure pour plantes grimpantes hauteur 150cm	Réseau EP projet
Voilage acier brut	Réseau drain inversé projet
	Réseau drain projet
	Réseau Elec projet
	Giration SIS

Altitude existante: Altitude projetée:

**ARFOLIA**  
Architecture Paysagère  
Rte de Thonon 1528, 1222 Vésenaz  
+41 22 349 33 18  
contact@arfolia.ch | arfolia.ch  
Genève | Vaud | France

**Requalification du square des footballeurs**  
Place des aviateurs 4  
1228 - Plan-les-Ouates  
Parcelle n°5275, 5276 et 5277  
**Plan projet**  
**Plan masse**

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE**  
  
Route des Chevaliers-de-Malte 3  
1228, Plan-les-Ouates

MODIFICATION	DESS.	DATE	REVISION
Création plan	PERL	02.02.2026	P01

ECHELLE 1:100

DIMENSION A1

NORD

CODE DOSSIER	PHASE	AUTEUR	N°	REVISION
PL00U0102	41	AFS	D502	P01